



Résumé

L'Afrique verra sa population doubler en 30 ans pour atteindre 2,5 milliards d'habitants en 2050. Le rythme actuel de mise en service de nouvelles capacités de production d'électricité en Afrique est inférieur à la croissance démographique.

Par conséquent, le nombre de personnes dépourvues d'accès à l'électricité (645 millions d'Africains aujourd'hui) continuera mécaniquement à augmenter jusqu'en 2025 voire 2040. Afin de répondre à l'ampleur de ces besoins, une accélération du rythme de développement de la production d'électricité est indispensable.

L'électricité produite à partir d'énergie solaire photovoltaïque représente une solution prometteuse, grâce à sa compétitivité tout d'abord, mais aussi à sa simplicité de fonctionnement, qui va de pair avec une grande rapidité de construction. Le continent africain bénéficie d'un ensoleillement privilégié. Le solaire photovoltaïque s'adapte à toutes les réalités du terrain : du kit solaire équipant un foyer isolé, jusqu'à la gigantesque ferme solaire alimentant des villes entières. Enfin, il peut fonctionner hors réseau, et donc alimenter immédiatement des populations rurales isolées sans attendre le déploiement souvent long et coûteux des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Les systèmes individuels ou hors réseaux ne pourront, seuls, répondre aux enjeux. La demande d'électricité est en forte croissance dans les villes, où la densité de population, la vie en habitat collectif, et la consommation d'électricité par habitant plus importante, ne permettent pas à des kits solaires de couvrir en totalité les besoins. Des centrales solaires de plus grande puissance raccordées aux réseaux sont donc nécessaires.

Pourtant, à ce jour, un nombre insignifiant de projets de ce type ont été concrétisés en Afrique. Les raisons principales identifiées pour expliquer cet échec sont les suivantes :

- **Les outils actuels de financement et de couverture des risques ne sont pas adaptés au caractère très capitalistique et à la petite taille des centrales solaires.** L'essentiel de leur coût étant concentré sur l'investissement initial, qui s'amortit ensuite sur plusieurs décennies, les projets solaires nécessitent une visibilité de long terme sur leurs revenus. En Afrique comme ailleurs, les entreprises souhaitant investir dans des centrales solaires ont donc besoin de certaines garanties et d'outils de financement

spécifiques. Or, les solutions disponibles aujourd'hui présentent un coût et une complexité qui les rendent incompatibles avec la spécificité des centrales solaires, notamment leur petite taille.

- **La politique de subventions menée sans discernement par quelques États et banques de développement engendre des distorsions de marché.** Les initiatives subventionnées dans le domaine de l'énergie solaire ont des effets collatéraux néfastes : elles fixent des prix de référence inatteignables sans subventions, rendant ainsi irréalisable tout autre projet financé sur fonds privés dans la région. Ce faisant, elles dissuadent les développeurs privés de continuer à prendre des risques en entreprenant de nouveaux projets dans ces pays.
- **Le recours quasiment systématique aux appels d'offres afin d'identifier et de sélectionner les projets solaires soulève certains problèmes.** D'une part, la lourdeur des procédures, disproportionnée par rapport à la taille de la plupart des projets, conduit à un allongement des délais et une augmentation des coûts. D'autre part, anticipant les baisses de prix des panneaux solaires et la pression concurrentielle, les candidats sont incités à sous-enchérir, de manière à ce que, dans de nombreux cas, les projets lauréats ne soient pas viables économiquement et ne voient jamais le jour.

Endiguer la hausse globale des émissions de CO₂ nécessite que la satisfaction d'une demande d'électricité africaine en forte croissance et l'accès à l'électricité des 650 millions d'Africains qui en sont aujourd'hui dépourvus, soient menés à bien par des technologies décarbonées. Sans minimiser l'importance de réduire les émissions de CO₂ en France (1,2 % des émissions mondiales) ou en Allemagne (2,7 % des émissions mondiales), la priorité absolue d'une politique climatique globale devrait également viser à éviter les émissions futures considérables qui résulteraient de la seule adoption massive de moyens de production thermiques pour alimenter les 2,5 milliards d'habitants qui vivront en Afrique en 2050.

Les réponses aux défis climatique et démographique du continent africain, sans doute les plus importants du XXI^e siècle, ont un dénominateur commun : le déploiement rapide, à très grande échelle, d'une électricité décarbonée et économiquement accessible. L'énergie solaire est aujourd'hui le principal vecteur à notre disposition à pouvoir remplir toutes ces conditions en Afrique. La levée des freins identifiés dans cette note est le prérequis indispensable pour que cette énergie puisse enfin apporter une contribution à la hauteur de son immense potentiel.



Nos propositions

Adapter le financement à la nature capitalistique et à la taille réduite des projets solaires

Proposition n° 1 : Promouvoir les efforts de planification, prérequis au développement de l'énergie solaire, notamment par l'adaptation des cadres réglementaires à la spécificité des projets solaires.

Proposition n° 2 : Faciliter l'accès au financement. En particulier, mettre en place une documentation standardisée qui serait disponible gratuitement et acceptée par l'ensemble des parties, et réduire les frais d'instruction des dossiers en adaptant les exigences des bailleurs à la taille des projets.

Proposition n° 3 : Réduire le coût du financement : faciliter l'accès aux outils de rehaussement de crédit (garanties, assurances) et rendre les prêts concessionnels accessibles à ces projets.

Restreindre les subventions publiques lorsqu'elles créent des signaux prix artificiels et des distorsions de marché

Proposition n° 4 : Vérifier l'absence de tout projet privé implanté sur une zone donnée avant d'envisager d'y implanter un projet public.

Proposition n° 5 : Limiter au maximum les signaux de prix artificiels : éviter les subventions (portant sur les études, le foncier, le raccordement, etc.) de nature à décourager l'investissement privé.

Proposition n° 6 : Promouvoir une meilleure collaboration entre fonds publics et privés : cibler les fonds publics sur des projets qui n'attirent pas les fonds privés tels que les infrastructures de réseau de moyenne et basse tension, la mise à disposition d'outils de rehaussement de crédit des contreparties publiques ou l'accompagnement du renforcement des compétences.

Limiter le recours quasiment systématique aux appels d'offres, notamment dans des contextes de marchés peu matures et pour des projets de petite taille

Proposition n° 7 : Privilégier des mécanismes de sélection adaptés à la taille des projets et au contexte de marchés peu matures.

Proposition n° 8 : Accompagner les premiers développements, en mettant à disposition des États et donneurs d'ordres les expertises qui peuvent leur faire défaut, puis en organisant le transfert de compétences afin de créer une véritable filière industrielle pérenne.

Proposition n° 9 : Une fois le marché plus mature, envisager progressivement des mécanismes d'appels d'offres mais en les limitant aux projets de grande envergure.